

QUELLES OBLIGATIONS LÉGALES POUR LES ASSOCIATIONS ?



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2

 En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Est-ce qu'une association est vraiment libre ou des lois spécifiques s'appliquent ? Le règlement intérieur est-il obligatoire ? Est-ce que l'association a le droit de faire des bénéfices ? Le bilan financier est-il indispensable ? Quelles formalités auprès de la préfecture ?

Réponses pour comprendre la loi 1901 et les obligations légales imposées aux associations.

En webinaire et en présentiel à l'Espace Dewailly.

DATE(S) DE LA FORMATION

18 janvier 2024

18H00-20H00

POUR S'INSCRIRE

 0322925059

 contact@maam.fr

 <https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE

 Maison des associations d'Amiens métropole

 Voir la présentation de cette structure